



112, rue du G<sup>l</sup>-Leclerc B.P. 78  
02602 VILLERS-COTTERÊTS  
Tél. 03 23 96 12 54 - Fax : 03 23 96 00 48

http : [www.geocities.com/ninomascitti](http://www.geocities.com/ninomascitti)  
e-mail : [sa.mascitti@wanadoo.fr](mailto:sa.mascitti@wanadoo.fr)

s.a. au capital de 304.898 € APE 602 L  
716580089 B RC Soissons SIRET 716580089 00010  
716580089 B RC Senlis SIRET 716580089 00028  
TVA CEE/FR 89 716 580 089

Mme Catherine Floirat

Commissaire enquêteur  
Mairie de Bonneuil en Valois  
60123 Bonneuil en Valois

Reçu le samedi  
7 mai 2011

CF

LRAR N° 1A 058445 6334 6

Le 03/05/2011

Enquête publique, Carrière du Clocher à Bonneuil en valois.

Madame le Commissaire Enquêteur,

S'agissant de l'enquête publique prescrite du 12/04/2011 au 12/05/2011 concernant la carrière du Clocher à Bonneuil en Valois provenant de la scission de notre société au profit des frères Gauchy, Bruno et Christophe Gauchy qui se sont substitués au 30/09/2010 la SAS Gauchy, nous portons à votre attention les éléments qui rendent irrecevable le dossier, objet de cette enquête.

Le dossier sur lequel se fait l'enquête est sans modification ou ajout sur le dossier que nous avons déposé en Décembre 2008 N°14 60 45 72, il comporte une lettre du 02/03/2009 du PDG de la SA Mascitti, à l'époque Bruno Gauchy, avec une note du 28/01/2010 au nom de la SA Mascitti.

Ce dossier n'est pas recevable car il n'informe pas sur la réalité de la demande.

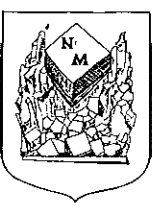
Dans le résumé non technique, de 2008 est annexée une copie de la nomination de Bruno Gauchy comme PDG par le conseil, ce qui est paradoxal, car il a été nommé en janvier 2009 (le 17) et a démissionné le 02/11/2009.

Le dossier est basé sur la capacité financière de notre société sur notre exercice 2007/2008.

Concernant la Maîtrise Foncière, ce qui est très important, car comment demander une autorisation d'exploitation sur des terrains dont on n'amène pas la preuve de cette maîtrise foncière. Les baux et contrats de foretage présent dans le dossier sont totalement et intégralement ceux signés à notre nom.

Nous vous joignons copies des avis que nous avons adressés aux propriétaires concernés pour les informer que les consorts Gauchy devaient solliciter la signature d'avenants à leur nom, avertis aussi les Gauchy, la DREAL et la Préfecture.

Mais sans suite de leurs parts, cela rend totalement irrecevable ce dossier et prive de toute valeur cette enquête.



112, rue du G<sup>l</sup>-Leclerc B.P. 78  
02602 VILLERS-COTTERËTS  
Tél. 03 23 96 12 54 - Fax : 03 23 96 00 48  
http : [www.geocities.com/ninomascitti](http://www.geocities.com/ninomascitti)  
e-mail : [sa.mascitti@wanadoo.fr](mailto:sa.mascitti@wanadoo.fr)

s.a. au capital de 304.898 € APE 602 L  
716580089 B RC Soissons SIRET 716580089 00010  
716580089 B RC Senlis SIRET 716580089 00028  
TVA CEE/FR 89 716 580 089

Les pouvoirs du demandeur pour cette en quête d'autorisation, ne sont pas ceux du dirigeant du bénéficiaire éventuel, la SAS Gauchy, mais l'ancien dirigeant de l'ancien demandeur, c'est-à-dire notre société.

Notre intérêt à agir, consiste en ce que ce dossier et cette enquête donne à penser que nous sommes toujours concernés par cette carrière et peut engager notre responsabilité au profit des propriétaires concédant en cas de défaillance des Gauchy.

Pièces jointes (numérotation en chiffres romains) : //

- I. Compromis du 02/11/2009, organisant la scission de notre société et l'apport de l'exploitation des Carrières de Bonneuil en Valois carrière du Clocher et carrière du Tranloy, aux consorts Gauchy frères Bruno et Christophe à effet du 01/07/2009 art1 et art 2/1/1 PAGE 4/13 ;
- II. Jugement du TGI de Soissons du 30/09/2011 valant vente entérinant le compromis ci-dessus à effet du 01/07/2009(par ces motifs).
- III. Certificats de non appel du Jugement ci-dessus
- IV. Kbis SAS Gauchy, véritable bénéficiaire de l'enquête publique concernant l'enquête publique en cours ; art 1<sup>er</sup> de l'arrête de Mr le préfet de l'Oise du 11 mars 2011 ordonnant l'enquête publique.

Pièces jointes (numérotations en chiffres arabes). //

1. Courriers informant : bailleurs, SAS Gauchy et administrations de la nécessité d'avenants aux contrats de foretage ;
2. Demandeur : notre dossier stricto sensu sans modification.
3. Process sécurité extraction modifié par absence de l'élément principal, le dossier n'est plus valable.
4. Garanties financières indiquées : erronées.
5. Les pouvoirs du demandeur sont erronés.
6. La capacité financière du demandeur est erronée.
7. Les moyens matériels sont erronés.
8. L'effectif du personnel est erroné.
9. Tout le dossier est au nom du précédent exploitant.

*vétuste*

*Alain Nasalletti*



112, rue du G<sup>al</sup>-Leclerc B.P. 78  
02602 VILLERS-COTTERÊTS  
Tél. 03 23 96 12 54 - Fax : 03 23 96 00 48  
[http : www.geocities.com/ninomascitti](http://www.geocities.com/ninomascitti)  
e-mail : [sa.mascitti@wanadoo.fr](mailto:sa.mascitti@wanadoo.fr)

s.a. au capital de 304.898 € APE 602 L  
716580089 B RC Soissons SIRET 716580089 00010  
716580089 B RC Senlis SIRET 716580089 00028  
TVA CEE/FR 89 716 580 089

10. Le dossier est basé sur des études dont la plus vieille date de 11 ans et la plus récente de 3 ans
11. L'étude géotechnique, les calculs de résistances et l'étude des dangers datent de 2000 soit 11 ans et 2002 soit 9 ans.
12. La notice relative à la conformité des installations, prescriptions législatives et réglementaires relatives à l'hygiène et la sécurité du personnel date de 2008, avec diverses anomalies et erreurs.
13. La lettre de la Mairie de Bonneuil en Valois de 2007 concerne le précédent exploitant et n'a été ni renouvelée ni confirmée au profit du nouvel exploitant.

Pièces jointes : (Numérotation alphabétique majuscule) //

A. Recours adressé à Mr le Préfet de l'Oise par Me TOURBIER avocat de la SA Mascitti Nino.

Restant à votre disposition pour tout autre renseignement ou document, et vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter aux présentes.

Recevez, Madame, l'expression de nos respectueuses salutations